

Lyon, le 18/02/2011

N/Réf. : CODEP-LYO-2011-010469

**Monsieur le Directeur****EDF - CNPE de Cruas-Meysses  
BP 30  
07 350 CRUAS**

**Objet** : Inspection du CNPE de Cruas-Meysses (INB n° 112)  
Identifiant de l'inspection : *INSSN-LYO-2011-0804*  
Thème : « Systèmes électriques de secours »

**Réf.** : Loi n°2006-686 du 13 juin 2006

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de ses attributions, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a procédé à une inspection réactive de votre établissement de Cruas-Meysses le 17 février 2011 sur le thème « Systèmes électriques de secours ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### Synthèse de l'inspection

L'inspection réactive du 17 février 2011 portait sur l'événement significatif pour la sûreté à caractère générique déclaré par EdF le 16 février 2011 concernant l'usure prématurée des coussinets de tête de bielle d'un certain nombre de diesels de secours des réacteurs du palier de 900 MWe. Les inspecteurs se sont plus particulièrement intéressés aux opérations d'expertise et de remplacement des coussinets de tête de bielle des trois diesels de secours du CNPE de Cruas-Meysses concernés par l'événement, ainsi qu'aux actions correctives envisagées pour garantir leur bon fonctionnement.

Il ressort de cette inspection que le CNPE de Cruas-Meysses a démarré l'intervention de changement de coussinets de tête de bielle sur le premier des trois diesels concernés par l'événement significatif dans le respect des spécifications techniques d'exploitation et des consignes fournies par les services centraux d'EdF. Cependant, le CNPE de Cruas-Meysses doit définir la stratégie et l'échéance des opérations de remplacement des coussinets de tête de bielle pour les deux autres diesels concernés.

## **A. Demandes d'actions correctives**

Les inspecteurs ont constaté que la consigne référencée « I LHT 2 », qui consiste à permettre l'utilisation d'un diesel d'un autre réacteur via le réseau électrique repéré « LHT » n'était pas disponible pour une éventuelle mise en œuvre opérationnelle. Or, la déclaration de l'évènement significatif transmise par les services centraux d'EdF précise que l'une des actions correctives est le déploiement sur l'ensemble des sites concernés de cette procédure de secours inter-tranche .

**A1- Je vous demande de mettre à disposition des équipes de conduite la consigne référencée « I LHT 2 » sans délai et de me rendre compte de vos actions en ce sens.**

Dans la salle de commande du réacteur numéro 3, les inspecteurs ont noté que les indisponibilités liées au lignage du groupe ultime de secours repéré « 0 LHT » sur le tableau électrique repéré « 3 LHB » étaient bien indiquées sur le cahier de quart électronique dans le suivi des indisponibilités.

Les inspecteurs ont également bien noté que le chef d'exploitation suivait la consommation du crédit de 10 jours par réacteur affecté annuellement par les spécifications techniques d'exploitation pour l'utilisation du groupe ultime de secours en remplacement d'un diesel de secours d'un réacteur, dans un tableau électronique recensant les cumuls d'indisponibilités.

Cependant, ce tableau n'est renseigné qu'a posteriori une fois l'opération terminée. Lorsque l'opération est en cours, aucun indicateur n'est en place pour comptabiliser, en temps réel, le crédit de temps consommé depuis le début de l'opération.

**A2- Je vous demande de mettre en place un outil permettant un suivi en temps réel du crédit consommé pour ce type d'opération.**

## **B. Compléments d'informations**

Au cours de l'inspection, vos représentants n'ont pas été en mesure de préciser la stratégie et l'échéancier des changements des coussinets de tête de bielle équipés de matériel de type MIBA 2<sup>ème</sup> génération sur les diesels repérés « 3 LHP » et « 4 LHQ », qui sont les deux autres diesels concernés par l'évènement significatif pour la sûreté relatif à l'usure prématurée des coussinets de tête de bielle des diesels de secours des réacteurs du palier de 900 MWe.

**B1- Je vous demande de me transmettre la stratégie et l'échéancier des changements des coussinets de tête de bielle équipés de matériel de type MIBA 2<sup>ème</sup> génération sur les diesels repérés « 3 LHP » et « 4 LHQ ».**

Au cours de l'inspection, vos représentants n'ont pas été en mesure de présenter le nombre d'heures de fonctionnement et le nombre de démarrages du diesel repéré « 4 LHQ » depuis son installation en décembre 2010. Il n'a également pas pu être précisé la procédure utilisée pour le rodage des coussinets de tête de bielle lors de la requalification du diesel repéré « 4 LHQ » en décembre 2010.

**B2- Je vous demande de me transmettre pour ce groupe électrogène de secours :**

- le nombre d'heures de fonctionnement,
- le nombre de démarrages,
- la procédure utilisée pour le rodage des coussinets de tête de bielle lors de sa requalification.

## **C. Observations**

Sans objet

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
le chef de division**

signé par

**Grégoire DEYIRMENDJIAN**